

Le 4 février 2026

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **quatrième jour du mois de février de l'an deux mille VINGT-SIX**, à 19 h, à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur François Lemay, est également présent conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Jean-Pierre Berger, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

Le quorum est constaté par le président de la séance.

26-02-001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Josée Filteau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

26-02-002

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Suivi de la dernière assemblée publique du Conseil

5. Période de questions

6. Dépôt de la correspondance du mois

26-02-003

**7.1 Approbation d'une demande de permis – PIIA –
Rénovation de la résidence située au 171, chemin des
Bosquets-Fleuris**

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis visant la rénovation de la résidence située au 171, chemin des Bosquets-Fleuris;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et en recommande l'acceptation;

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE le Conseil approuve la demande de permis visant la rénovation de la résidence située au 171, chemin des Bosquets-Fleuris, conformément aux plans soumis et aux recommandations du CCU.

ADOPTÉE

**7.2 Avis public annonçant la mise en vigueur du Plan
d'urbanisme (R. 487-2025)**

7.3 Avis de motion en vue de l'adoption des règlements d'urbanisme nos 488-2025 à 500-2025

26-02-004

7.4 Approbation d'une demande de permis – PIIA – Construction d'un garage au 171, chemin des Bosquets-Fleuris

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis visant la construction d'un garage au 171, chemin des Bosquets-Fleuris;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement sur les PIIA;

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE le Conseil approuve la demande de permis visant la construction d'un garage au 171, chemin des Bosquets-Fleuris, conformément aux plans déposés.

ADOPTÉE

7.5 Dépôt du rapport d'inspection forestière

8.1 Avis de motion pour des modifications à la réglementation sur l'eau potable (502-2025)

26-02-005

9.1 Résolution concernant la subvention octroyée pour le pont couvert de Narrows

CONSIDÉRANT QUE le pont couvert Narrows constitue un immeuble patrimonial d'importance reconnu pour sa valeur historique, culturelle et identitaire, tant pour la population locale que pour le patrimoine québécois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead reconnaît pleinement l'intérêt public de préserver et de mettre en valeur ce pont couvert, symbole du patrimoine bâti et de l'histoire régionale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accordé à la municipalité une aide financière d'un montant de 1 000 000 \$ pour la restauration du pont couvert Narrows;

CONSIDÉRANT QUE les estimations professionnelles les plus récentes établissent le coût minimal des travaux de restauration à environ 2 500 000 \$, et ce, avant tout dépassement de coûts potentiel;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'aide financière accordée, ces estimations impliquent une contribution municipale d'au moins 1 500 000 \$, montant largement supérieur à la capacité financière raisonnable du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead dispose d'une capacité fiscale humaines et matérielles limitées;

CONSIDÉRANT QUE les besoins usuels du Canton de Stanstead ne permettent pas un tel investissement dans le patrimoine immobilier québécois;

CONSIDÉRANT QUE la sauvegarde d'un bien patrimonial d'une telle valeur constitue un enjeu collectif d'intérêt régional et national;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal informe officiellement le ministre de la Culture et des Communications que la municipalité ne dispose pas des ressources financières, humaines et matérielles suffisantes pour assumer une contribution municipale minimale de 1 500 000 \$;

QUE le conseil municipal sollicite l'ouverture d'un dialogue afin d'explorer des solutions alternatives ou complémentaires permettant d'assurer la préservation du pont couvert Narrows dans le respect de la capacité de la municipalité;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre, au député de la circonscription et à la MRC concernée.

Il est proposé par Marie-Josée Filteau

Il est résolu

QUE le Conseil prenne acte de la subvention octroyée pour le pont couvert de Narrows et mandate l'administration afin de poursuivre l'analyse du dossier.

ADOPTÉE

26-02-006

10.1 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement à même le fonds général.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

26-02-007

10.3 Octroi de contrat de gré à gré avec GNT Stratégie Inc.

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins immédiats en

accompagnement stratégique;

ATTENDU QUE l'octroi d'un contrat de gré à gré est permis conformément au Code municipal du Québec;

Il est proposé par Brian Wharry
Il est résolu

QUE le Conseil octroie un contrat de gré à gré à GNT Stratégie Inc., selon les conditions présentées.

ADOPTÉE

10.4 Dépôt des procès-verbaux de mars 2025 à janvier 2026 inclusivement

10.5 Dépôt des déclarations de dépenses électorales – élection de novembre 2025

26-02-008

10.6 Résolution de concordance – Prêt de 583 400 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Stanstead souhaite emprunter par billets pour un montant total de 583 400 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
475-2024	376 340 \$
475-2024	207 060 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements

d'emprunts numéros 475-2024, la Municipalité du canton de Stanstead souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Andrew Phaneuf

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	19 800 \$	
2028.	20 500 \$	
2029.	21 200 \$	
2030.	22 200 \$	
2031.	22 900 \$	(à payer en 2031)
2031.	476 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 475-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

10.7 Avis de motion – Règlement de taxation suivant le budget

26-02-009

10.8 Appel d'offres pour la gestion des rampes de mise à l'eau

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la gestion adéquate des rampes de mise à l'eau;

Il est proposé par Mario Cantin

Il est résolu

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la gestion des rampes de mise à l'eau.

ADOPTÉE

26-02-010

13.1 Octroi de contrat avec Orford Musique

ATTENDU QUE le Conseil souhaite soutenir l'offre culturelle sur son territoire;

Il est proposé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le Conseil octroie un contrat à Orford Musique pour l'animation culturelle.

ADOPTÉE

26-02-011

13.2 Résolution d'appui à la persévérance scolaire

ATTENDU QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu collectif;

Il est proposé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le Conseil appuie la persévérance scolaire dans la communauté.

ADOPTÉE

14. Varia

15. Faits saillants des conseillers

16. Deuxième période de questions

26-02-012

17. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Johanne Fradette, il est 19 h 53.

M. Jean-Pierre Berger
Maire



François Lemay
Directeur général et greffier-trésorier